

Compte-rendu Conseil Municipal du jeudi 20 septembre 2018

Jean-Paul JUSSELME	Guy FUYATIER (Secrétaire de séance)
Bruno MUZEL	Marie-Laure BERCHOUX
Alain ROCHARD	Gisèle VERNE
Agnès BONNEFOY	Séverine CHEVRON (Absente)
Pascal CRIONAY	Marie-Claude GUILLARD (Excusée)

Ordre du jour :

Délibérations concernant :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif
- Fixation des bases de prix de vente des lots du lotissement
- Choix d'une entreprise pour les travaux de voirie

Sujets à débattre et informations diverses :

- Travaux d'aménagement du lotissement
- Rentrée des classes : effectifs, cantine
- Mise en place de l'adressage
- Installation de la fibre
- Travaux sur les bâtiments communaux
- Cimetière : travaux d'agrandissement, concessions
- Sujets en cours de discussion à la CoPLER
- Présentation du site internet en cours de création

Questions diverses

En amont de la présentation de l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération, pour les travaux de voirie sur le chemin communal mitoyen de « La Sauvetey », sera ajoutée à l'ordre du jour.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 26 juillet 2018

DÉLIBÉRATIONS

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établi et envoyé par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Rhône Loire Nord.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, et sous réserve de vérification des volumes d'eau traitée, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

- **Fixation des bases de prix de vente des lots du lotissement**

Monsieur Le Maire présente le projet de calcul du prix de vente des lots disponibles au lotissement de « La Bûche ».

Le calcul du prix par lot s'établit de la manière suivante :

Superficie de la parcelle x Prix de revient au m²

+

Frais fixes d'aménagement

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE DE FIXER** le prix de vente par lot à 15 € le m² TTC, suivant le bornage définitif, avec un montant forfaitaire de 25 000 € TTC pour les frais fixes d'aménagement.

- Convention financière avec St Cyr de Valorges pour les travaux de voirie sur le chemin communal mitoyen de « La Sauvetey »

M. Alain Rochard, Adjoint à la voirie, rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 15/12/17-006 décidant de programmer les travaux de voirie sur le chemin de « La Sauvetey » au programme Voirie 2018. Ce chemin étant mitoyen avec la commune voisine de St Cyr de Valorges, il convient de partager le coût des travaux.

Pour ce faire, la commune de Chirassimont prendra en charge la totalité des travaux en section d'investissement sur le budget communal, et la commune de St Cyr de Valorges reversera 50% de la facture à Chirassimont via l'émission d'un titre de recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le principe de participation à 50% aux travaux de voirie sur le chemin de « La Sauvetey »
- ✓ **APPROUVE** les termes de la convention avec la commune de St Cyr de Valorges
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention

- Choix d'une entreprise pour les travaux de voirie

M. Alain Rochard, adjoint à la voirie, présente plusieurs devis relatifs aux travaux de voirie sur les chemins communaux pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** de retenir le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 35 688.60 € HT
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

SUJETS A DEBATTRE ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Travaux d'aménagement du lotissement :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec M. Roberton Dominique de la société SADE pour définir le planning des travaux. Une réunion de planification est fixée au vendredi 5 octobre à 14h30.

- Rentrée des classes : effectifs, cantine :

L'adjointe à la commission vie scolaire, Agnès Bonnefoy, fait le point sur la rentrée scolaire 2018-2019. L'effectif est de 58 élèves dont 4 TPS répartis comme suit : 15 élèves en CM1-CM2 (école de Machézal) - 20 élèves en CP-CE1-CE2 et 23 élèves en TPS-PS-MS-GS.

La cantine est assurée pendant quelques semaines par une remplaçante pour environ 35 enfants.

- Mise en place de l'adressage :

M. le Maire fait un point sur la mise en place de l'adressage : les panneaux de rues dans le village ont été posés le mercredi 19 septembre. Courant octobre, les lattes signalétiques et les poteaux pour les noms de chemins seront installés.

- Installation de la fibre :

Une prochaine réunion de travaux est prévue le mardi 25 septembre.

- Travaux sur les bâtiments communaux :

M. le Maire présente les travaux nécessaires pour la rénovation de l'église et propose de faire l'étude pour l'inscription au programme d'investissement du budget communal 2019 :

- ✓ Réfection de la toiture
- ✓ Changement des abat-sons du clocher
- ✓ Réfection des joints de maçonnerie – façades extérieures
- ✓ Protection des vitraux

Un dossier sera présenté au Conseil Régional dans le cadre du dispositif bonus ruralité et une DETR peut être sollicitée.

Il serait opportun de prévoir également les travaux de rénovation du clocheton de la chapelle Notre Dame de Pitié.

Le conseil municipal approuve cette proposition qui sera réexaminée suivant le montant des travaux et le taux de subvention accordé.

M. Bruno Muzel, adjoint aux bâtiments, informe que les travaux concernant l'aménagement de l'entrée du local technique sont en cours de finition.

- Cimetière : travaux d'agrandissement, concessions :

M. le Maire informe le conseil municipal de la prévision d'achat du terrain pour l'agrandissement du cimetière prévu courant octobre-novembre.

Il rappelle la délibération du 29 janvier 2015 fixant le prix de concessions à 62 € le m². Après présentation du projet d'agrandissement, M. le Maire propose une réflexion sur l'offre de renouvellement de contrat de concession possible pour une durée de 15 ans ou 50 ans, mais aussi d'augmenter le prix du m².

Les membres du Conseil Municipal redoutent un accroissement du nombre de concessions non entretenues avec un renouvellement à 50 ans et ne souhaite pas de contrat de 15 ans.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** d'évoluer le prix à 65€/m²
- ✓ **DÉCIDE** de maintenir une seule durée de renouvellement fixée à 30 ans

- Sujets en cours de discussions à la CoPLER :

M. le Maire fait un rapport sur l'avancement du programme PLUi :

- ✓ La demande de l'Etat de fixer la population à 0,4 % par an réduit le nombre de logements à construire. Notre PLU étant très récent, notre commune n'est pas impactée sur le nombre de logement. Le plan de zonage reste identique.
- ✓ Réflexion sur les zones d'activités
- ✓ Etude et inventaire des bâtiments susceptibles de connaître un changement de destination. A Chirassimont, 23 bâtiments sont concernés. M. le Maire a rencontré individuellement chaque propriétaire. Certains souhaitent

aménager leur bâtiment et donc faire une demande de changement de destination, d'autres les affectent en annexe d'habitation.

D'autre part, M. Le Maire évoque le projet de transférer dans le cadre de la loi NoTRE, la compétence « assainissement collectif » à la CoPLER. Une réunion entre la communauté de communes et les communes a eu lieu le mercredi 19 septembre. Dans le cas où 25% des communes (soit 4), représentant 20 % de la population de la CoPLER (soit 2788 habitants) refuseraient, par délibération avant le 30 juin 2019, d'adhérer à ce transfert de compétences, le projet serait reporté avec une limite de mise en place prévue par la loi jusqu'à 2026.

- Présentation du site internet en cours de création :

Une présentation du site en création est développée à l'ensemble du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

- La date du lundi 22 octobre est retenue pour la rencontre annuelle avec les associations casamontoises.
- Préparation de la commémoration du 11 novembre : il est décidé de rencontrer les enfants à l'école pour leur présenter et les sensibiliser sur cette « journée souvenir ».
- M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande du Comité des Fêtes : l'association souhaiterait réserver « gracieusement » la salle d'animation à l'occasion d'une soirée au profit du Téléthon. Après échanges, le conseil municipal est favorable, à condition que la soirée se déroule pendant le week-end national au profit du Téléthon les 7 et 8 décembre 2018.
- M. Guy Fuyatier, responsable de la commission « embellissement », évoque quelques points sur le fleurissement du village :
 - ✓ Les entrées du village sont garnies et embellissantes
 - ✓ L'arbre à jardinières sur la place de l'église n'est pas suffisamment garni ou le choix des fleurs n'est pas opportun
 - ✓ M. le Maire évoque l'entretien de la bordure d'hortensias sur la route de Machézal, le long du dépôt de M. Bost, elle est propriété de la commune, donc à prévoir dans le programme de notre agent technique.

Les prochaines réunions du conseil municipal se tiendront les :

JEUDI 8 NOVEMBRE 2018 à 20h30

JEUDI 13 DÉCEMBRE 2018 à 20h30